



Reglementation d une s a r l

Par **marivonne**, le **18/03/2013 à 08:44**

bonjour, j aimerais savoir pourquoi un gerant majoritaire a le droit, au chomage, et le minoritaire non l entreprise une s a r l ouvert janvier2008 depot bilan octobre 2010.

Par **trichat**, le **18/03/2013 à 17:28**

Bonjour,rnrnLe gérant de SARL est un mandataire social et à ce titre il n'est pas couvert par l'assurance-chômage, qu'il soit majoritaire ou minoritaire.rnrnToutefois, lorsque le gérant - minoritaire- exerce une activité technique, différenciée de la fonction proprement dite de gérant, il peut être lié à la société par un contrat de travail, qui lui donne droit à une rémunération spécifique et lui ouvre droit à l'assurance-chômage. Mais cette situation est exceptionnelle et doit avoir été soumise à Pôle Emploi, qui peut valider.rnrnCi-dessous, liens vers rnrn- site "apce" qui présente les diverses possibilités:rnrn <http://www.apce.com/pid813/statut-gerant-sarl.html> rnrn- site Pôle Emploi:rnrn <http://www.pole-emploi.fr/employeur/dirigeant-d-entreprise-@/suarticle.jspz?id=38300> rnrnVous disposez de toutes les informations utiles.rnrnCordialement.